

activite salariee cumulée avec gerant non salarie eurl

Par rom, le 24/03/2009 à 15:12

Bonjour

actuellement je suis salarie dans une societe agroalimentaire et également gerant non salarie d'une eurl (vente ambulante sur les marchés ma femme étant la salariée)

Ma question est la suivante si la societe qui m embauche a ce jour devait me licencier me serait il possible malgré mon statut de gerant non salarie de toucher mes droits aux assedic